

Mât cylindriques

Design iGuzzini

iGuzzini

Dernière mise à jour des informations: Février 2024



Référence accessoire

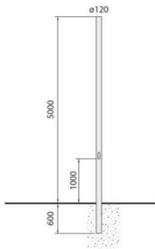
1291 : Mât enterré L=5600 d=120 mm H= 3 mm

Description technique

Mât cylindrique réalisé en acier zingué à chaud 65 microns, conformément à la norme UNI EN ISO 1461 (EN 40-5), soumis à un traitement de peinture en poudre texturée. Le cycle standard de peinture fait référence à la norme UNI EN ISO 12944 avec classe C4-H (indiqué pour les zones industrielles et les régions côtières à salinité modérée). Pour préserver l'intégrité du produit, cette même norme UNI EN ISO 12944-1 prévoit un entretien ordinaire et un contrôle tous les 6 mois. Le zingage prévoit une phase d'agitation afin d'éviter l'accumulation de sels de zinc à l'intérieur. Le mât est formé d'un unique tube soudé ; il est en acier EN 10025-S235JR (ex Fe 360 UNI 7070), d'un diamètre de 121 mm, d'une épaisseur de 3 mm et d'une longueur de 5600 mm. L'orifice oblong pour le portillon mesure 310x95 mm et se trouve à 1000 mm du sol, conçu pour le montage d'un bornier à deux fusibles (réf. 1863). La porte de visite est affleurante, en fonte d'aluminium; et se trouve au niveau du côté perpendiculaire à la route ; elle est fournie avec sa clé triangulaire grande (9 mm côté clé) pour porte (réf. 0246). La fermeture est garantie par un joint étanche anti-vieillessement qui s'adapte aux irrégularités superficielles du mât. La porte de visite est posée au moyen d'une contre-plaque, fixée à l'intérieur du mât par le biais de soudures par points. À l'intérieur du mât, un crochet en métal est soudé pour supporter le bornier. Il est réalisé en rond d'acier, de diamètre 4 mm, replié deux fois, de dimensions 80x52 mm, soudé à une hauteur d'environ 1310 mm du sol. Le mât présente 3 orifices passants de diamètre 15 mm situés à 3700 mm, 4300 mm et 4670 mm du sol, permettant de fixer les corps éclairants. Le mât présente un collier de renfort anticorrosion, de 280 mm de longueur, 3 mm d'épaisseur, positionné à 400 mm de la base du cylindre en métal, qui dépasse du sol de 80 mm, fixé au mât par une soudure étanche. Un bouchon de fermeture en matière plastique est installé à l'extrémité supérieure du mât. Le mât résiste à la poussée dynamique du vent en zone 7 d'installation et catégorie de site III, conformément aux normes en vigueur mentionnées dans le décret ministériel du 16/01/96.

Installation

Le mât doit être enterré, à une profondeur de 600 mm. Sur demande, une embase pour mât grise peut être fournie (réf. 1841), formée de deux pièces à assembler, réalisées en aluminium coulé, de 420 mm de diamètre et une hauteur de 122 mm. L'élément peut être personnalisé par des inscriptions en relief réalisées au moment de la fusion.



Coloris
Gris (15)

Poids (Kg)
51.6

Câblage

L'utilisation du boîtier de dérivation pour câblage multiple est prévue (réf. 1880) pour l'alimentation de chaque projecteur fixé au mât, posé à une hauteur de 4960 mm du sol, fixé avec un support métallique soudé à l'intérieur du mât. Les câbles de l'alimentation électrique passent à travers l'orifice situé à 100 mm de la base du cylindre en métal, qui mesure 150x50 mm. Le mât présente un système de mise à la terre interne, par cosse de cuivre et insert en acier tropicalisé, fixé à proximité de la porte de visite par des vis en inox, la section maximale du câble de mise à la terre doit être de 16 mm².

Conforme à la norme EN60598-1 et à la réglementation en vigueur (o 'à la réglementation relative')

